
Adresse lue par le citoyen Martin, chargé de mission par le comité de sûreté générale dans le département du Pas-de-Calais, relative aux dons qu'il a remis, et réponse du Président, lors de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793)

Jean Henri Voulland

Citer ce document / Cite this document :

Voulland Jean Henri. Adresse lue par le citoyen Martin, chargé de mission par le comité de sûreté générale dans le département du Pas-de-Calais, relative aux dons qu'il a remis, et réponse du Président, lors de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 272;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38426_t1_0272_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Les sacrifices ne leur coûtent rien, lorsqu'ils les font pour assurer le triomphe de la liberté et de l'égalité.

— *Par les administrateurs du directoire du district de Toul.*

« ROUSSEL; POINCLOUX; GEORGES; CHAUVENEL; A LIÉNARD, BALLAND, secrétaire greffier. »

Le citoyen Martin, chargé par le comité de sûreté générale de la Convention nationale de missions importantes dans le département du Pas-de-Calais, fait remettre à l'Administration générale des domaines 236 m. d'argenterie, que lui ont remis les communes de Cuiron, d'Épinoy [Carvin-Épinay] et d'Oignies.

Ce même citoyen annonce qu'il a fait remettre à la maison nationale des Monnaies 215 mares de vaisselle d'argent armoriée, trouvés enfouis dans une des caves du ci-devant château d'Oignies, appartenant à la ci-devant comtesse de Lauraguais.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit le texte de l'adresse lue par le citoyen Martin, d'après un document des Archives nationales (2).

« Citoyens représentants,

« Chargés par votre comité de sûreté générale d'une mission importante dans le département du Pas-de-Calais, deux communes de ce département, celles de Carvin-Épinay et d'Oignies, nous ont fait dépositaires de l'argenterie de leurs églises, évaluée à 236 mares. Elles avaient d'abord nommé des commissaires pour vous en faire l'hommage en leur nom, mais elles ont pensé ensuite que pour épargner des frais à la République, elles pouvaient nous en charger, comme déjà investis de la confiance de votre comité. Nous venons de déposer cette argenterie, ainsi que nos procès-verbaux, à l'Administration générale des domaines.

« Déjà nous avons remis, il y a quelques jours à la maison nationale des Monnaies, 215 mares de vaisselle d'argent armoriée, que nous avons trouvée enfouie dans une des caves du ci-devant château d'Oignies appartenant à la ci-devant comtesse de Lauraguais.

« Signé : MARTIN et BONJOUR. »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

Les citoyens Martin et Bonjour, commissaires envoyés par le comité de sûreté générale dans le département du Pas-de-Calais, sont admis à la barre; l'un d'eux a la parole et dit :

(Suit avec quelques légères variantes le texte

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 91.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 813.

(3) *Moniteur universel* [n° 82 du 22 frimaire an II (jeudi 12 décembre 1793), p. 331, col. 1]. Le *Journal de la Montagne* [n° 28 du 21^e jour du 3^e mois de l'an II (mercredi 11 décembre 1793), p. 224, col. 1] reproduit le texte du *Moniteur*.

de l'adresse que nous insérons ci-dessus d'après le document des Archives nationales.)

Le Président. Citoyens, la confiance que vous ont accordée les communes d'Oignies et de Carvin prouve votre bonne conduite dans le département du Pas-de-Calais, et justifie le choix du comité de sûreté générale.

Boursault, représentant du peuple, rend compte de sa mission; et sur les dénonciations qui ont été faites contre lui pendant son absence, il demande que sous trois jours le comité de sûreté générale fasse son rapport sur ces dénonciations.

La Convention a décrété cette proposition (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Boursault. J'arrive de la mission dont j'ai été chargé par la Convention, et je me vois, dans tous les papiers publics, dénoncé comme dilapidateur des deniers de la République et riche de plus de 1,600,000 livres.

Je n'emploierai pas le temps que je dois à mes devoirs, à repousser des calomnies et à confondre des calomnieux.

Je déclare à la République entière que je fais don à mes dénonciateurs de tous les biens qu'ils me connaissent et qu'ils pourraient découvrir être acquis par moi directement ou indirectement depuis dix-huit mois, soit en terres, maisons ou contrats de rente, ou dépôt de fonds, à la charge par eux seulement de payer les dettes

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 91.

(2) *Moniteur universel* [n° 82 du 22 frimaire an II (jeudi 12 décembre 1793), p. 331, col. 3]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 448, p. 284), le *Journal de Perlet* [n° 445 du 21 frimaire an II (mercredi 11 décembre 1793), p. 84] et les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 344 du 21 frimaire an II (mercredi 11 décembre 1793), p. 1558, col. 1], rendent compte du discours de Boursault dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

« BOURSULT avait été dénoncé pendant qu'il était en mission. Il arrive et se présente à la tribune pour repousser les imputations qui lui sont faites. « Dans la mission que j'ai remplie, dit-il, j'ai mérité la confiance et l'estime de tous les républicains et des représentants du peuple que j'ai rencontrés dans les départements. J'ai rempli avec exactitude et patriotisme la mission qui m'était confiée. Cependant on m'a calomnié. Je déclare que je n'ai rien dans le monde que le fruit que je recueille journellement de mes travaux, des mœurs, des vertus et de quelques connaissances qui, sans doute, m'ont suscité des ennemis. Citoyens, la réputation d'un de vos collègues est chère à la Convention; ne le laissez point sous le coup d'une accusation calomnieuse. Je vous demande de décréter que sous trois jours ma tête tombera, ou celle de mes calomnieux. »

La Convention charge son comité de sûreté générale de faire incessamment un rapport sur ce qui regarde Boursault.

II.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet*.

BOURSULT, de retour de sa mission, paraît à la tribune.